



Recommandation 1765 (2006)¹

Débat de politique générale sur la situation dans les Balkans

Assemblée parlementaire

1. Faisant référence à sa [Résolution 1517 \(2006\)](#) relative au débat de politique générale sur la situation dans les Balkans, l'Assemblée parlementaire rappelle une fois encore le rôle historique joué par le Conseil de l'Europe pour améliorer la bonne gouvernance, renforcer la démocratie et l'Etat de droit, élever les normes en matière de droits de l'homme et améliorer la protection des minorités nationales en Europe. L'Assemblée est convaincue qu'un rôle similaire devrait être joué en ce qui concerne la région des Balkans occidentaux.
2. De même, l'Assemblée est persuadée que le Conseil de l'Europe devrait être plus actif dans la région.
3. C'est pourquoi l'Assemblée demande au Comité des Ministres:
 - 3.1. de continuer à suivre les engagements et obligations liés à l'adhésion au Conseil d'Europe, en vue également de soutenir les progrès ultérieurs et l'amélioration du fonctionnement des institutions démocratiques, de l'Etat de droit et du respect des droits de l'homme;
 - 3.2. de renforcer ses programmes d'assistance aux pays de la région;
 - 3.3. d'étendre sa présence, de renforcer ses activités et d'accroître sa visibilité dans la région;
 - 3.4. d'envisager la nomination d'un représentant spécial pour les Balkans occidentaux.

1. Discussion par l'Assemblée le 3 octobre 2006 (26e séance) (voir [Doc. 11050](#), rapport de la commission des questions politiques, rapporteur: M. Eörsi). Texte adopté par l'Assemblée le 3 octobre 2006 (26e séance).

